

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 10 SEPTEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 32

Tous les délégués, sauf

M. E. HELMER, M. WINLING (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. A. HELMER et Mme WINCKEL ;
MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HAAS, Mme HITTLER, MM. GANGLOFF,
NEUHARD, KLIPFEL, Mme GESANG, M. WEISBECKER, (excusés) ;
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, SUSS, BABILON, ZINCK,
TREIBER, M. SCHLOSSER.

DEL. N° 087/2007conseil

OBJET : MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS
AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2007/09
« GROS ŒUVRE »
ET
AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2007/17
« METALLERIE - MENUISERIE ALUMINIUM »

- VU la délibération n° 073/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005
 - . approuvant les projets de maison des services et hangar intercommunal,
 - . autorisant le président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision (notamment diagnostic archéologique anticipé et fouilles archéologiques, consultations SPS, bureau de contrôle, OPC, assurance dommage ouvrages, ...),
- VU la délibération n° 039/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant :
 - . d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi pour un montant de 135 700 € HT, soit 162 297,20 € TTC,
 - . d'autoriser le président à engager les démarches et à signer le marché précité ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération, dont les documents d'autorisation (permis de construire ...) ainsi que les demandes de subventions correspondantes,
- VU la délibération n° 070/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 approuvant l'avant-projet sommaire (APS) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi,
- VU la délibération n° 082/2006 du conseil communautaire du 9 octobre 2006 :
 - . approuvant l'avant-projet définitif (APD), établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi, en vue de la construction de la maison des services et des associations de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, ainsi que le coût d'objectif,
- VU le marché n° 2006/05 « construction d'une maison des services et des associations et VRD à Durrenbach - maîtrise d'œuvre » signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi,
- VU la délibération n° 003/2007 du conseil communautaire du 12 février 2007 portant fixation du coût des travaux phases APD et DCE - avenant n° 1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'œuvre,

.../...

- *VU la délibération n° 050/2007 du conseil communautaire du 26 mars 2007 autorisant le président*
 - . à engager les démarches et à signer les marchés de travaux -pour la construction de la maison des services et des associations- entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et les entreprises respectives, pour un montant total de 1 363 645,15 € HT, soit 1 630 919,60 € TTC,
 - . autorisant le président à engager une consultation complémentaire par voie d'appel d'offres pour les lots déclarés infructueux, et pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de la maison des services,
- *VU la délibération n° 063/2007 du conseil communautaire du 18 juin 2007*
 - . donnant délégation au bureau pour la validation de la proposition de la commission d'appels d'offres des entreprises retenues suite à une nouvelle consultation (lots déclarés infructueux) : lot 05 couverture, lot 09 électricité qui sera décomposé en 3 lots (électricité, audio, photovoltaïque), lot 13 faux plafonds, lot 20 stores, au titre de la construction de la maison des services et des associations de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
- *VU la délibération n° 010/2007 du bureau du conseil communautaire du 3 septembre 2007*
 - . prenant acte de la décision de la commission d'appels d'offres pour l'attribution des marchés de travaux (stores, électricité – éclairage, audiovisuel, faux – plafonds, centrale photovoltaïque, couverture tuiles terre cuite) en vue de la construction de la maison des services et des associations à Durrenbach,
 - . autorisant le président à engager les démarches et à signer les marchés de travaux ci-dessus, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et les entreprises retenues, pour un montant total de 432 071,99 € HT, soit 516 758,10 € TTC,
 - . autorisant le président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
- *CONSIDERANT l'avancement des travaux de construction de la maison des services et des associations et VRD à Durrenbach,*
- *VU les marchés de travaux attribués pour la construction de la maison des services et des associations et VRD à Durrenbach, et notamment le marché n° 2007/09 « lot n° 02 gros œuvre »,*
- *CONSIDERANT que, sur avis de l'architecte et suite à une mise au point sur chantier, il a été décidé de réaliser l'escalier de différence de niveau de sortie arrière du hall en béton et non en métal avec marches ajourées afin d'éviter tout nettoyage sous l'escalier, aux conditions du marché n° 2007/09,*
- *VU les marchés de travaux attribués pour la construction de la maison des services et des associations et VRD à Durrenbach, et notamment le marché n° 2007/17 « lot n° 11 « métallerie – menuiserie aluminium »,*
- *CONSIDERANT que, sur avis de l'architecte et suite à une mise au point sur chantier, il a été décidé de réaliser l'escalier de différence de niveau de sortie arrière du hall en béton et non en métal avec marches ajourées comme cela était prévu afin d'éviter tout nettoyage de l'escalier, ce qui implique la suppression de l'escalier de 6 marches de la position 11.5.01 du marché n° 2007/17,*
- *VU l'avis du bureau en date du 3 septembre 2007,*
- *VU le budget « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2007,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,*
- *ENTENDU l'exposé et la proposition du président en sa qualité de personne responsable du marché,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve, au titre des travaux de construction de la maison des services et des associations et VRD à Durrenbach, l'avenant n° 1 d'un montant de 655,20 € HT, soit 783,62 € TTC au marché n° 2007/09 – lot n° 02 : gros œuvre ;**
- **approuve, au titre des travaux de construction de la maison des services et des associations et VRD à Durrenbach, l'avenant n° 1 d'un montant de -1 200,00 € HT, soit -1 435,20 € TTC au marché n° 2007/17 – lot n° 11 : métallerie - menuiserie aluminium ;**

...

- **autorise le président à engager les démarches et à signer lesdits avenants ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 septembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

